

Convocation des Elus  
le : 21 décembre 2018  
Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le :

**ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL  
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 6 février 2019

**PROJET DE RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE  
EN ARMENIE DANS LA REGION DU TAVOUCH**

**PROGRAMME ET FINANCEMENT DES ACTIONS  
AU TITRE DE 2019**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence Archéologique préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence Archéologique préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine n° 2018-EPI-CA-68 en date du 31 mai 2018 autorisant le Président à engager un projet de recherches archéologiques en Arménie dans la région du Tavouch,

Vu la délibération de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine n° 2019-EPI-CA-97-2 en date du 6 février 2019 approuvant le budget primitif 2019 (budget annexe),

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture<br>078-200062081-20190206-2019-EPI-CA-98-<br>DE<br>Date de télétransmission : 13/02/2019<br>Date de réception préfecture : 13/02/2019 |
|---|

Considérant que le service archéologique réalise des activités de recherche, de conservation et de valorisation traduisant l'engagement des deux Départements envers la sauvegarde et l'étude du patrimoine archéologique,

Considérant le partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et le Marz du Tavouch formalisé en 2011 par un accord de coopération décentralisée puis par une convention en 2013 renouvelée en 2016,

Considérant la nature et l'intérêt des travaux de recherches réalisés dans le cadre de la « mission Caucase » placée sous le contrôle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Sa commission Culture, éducation, sport entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1** : Autorise le Président de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/ Hauts-de-Seine à poursuivre en 2019 le projet de recherches archéologiques en Arménie dans la région du Tavouch engagé en 2018 en partenariat avec la Mission Caucase du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

**ARTICLE 2** : Autorise le Président de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/ Hauts-de-Seine à signer tout document y afférent.

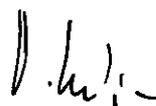
**ARTICLE 3** : Approuve l'attribution, au titre de l'exercice 2019, d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 22 500 € au MEAE.  
Cette subvention sera versée en totalité dès que la présente délibération sera exécutoire.

Le MEAE adressera à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine un état des dépenses réalisées à fin 2019 dans le cadre du projet.

Dans l'hypothèse où la totalité de cette somme n'était pas engagée au titre des actions 2019, l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine procédera à une demande de reversement de la somme non mobilisée.

**ARTICLE 4** : La dépense correspondant à la subvention visée à l'article 3 sera imputée sur les crédits figurant au chapitre 65 article 6562 (opération 2016P012O007- Arménie) du budget annexe de l'archéologie préventive.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental  
Yvelines/Hauts-de-Seine



Patrick DEVEDJIAN  
Président du Conseil départemental  
des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture  
078-200062081-20190206-2019-EPI-CA-98-  
DE  
Date de télétransmission : 13/02/2019  
Date de réception préfecture : 13/02/2019

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 6 février 2019

**PROJET DE RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE EN ARMENIE DANS  
LA REGION DU TAVOUCH  
PROGRAMME ET FINANCEMENT DES ACTIONS AU TITRE DE 2019**

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Président de la séance : Patrick DEVEDJIAN      Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

**VOTÉNT POUR (74)**: Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre-Christophe Baguet, Anne-Christine Bataille, Jeanne Bécart, Pierre Bédier, Camille Bedin, Philippe Benassaya, Eric Berdoati, Jean-Didier Berger, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Laurent Brosse, Anne Capioux, Isabelle Caullery, Claire Chagnaud-Forain, Frédérique Collet, Bertrand Coquard, Daniel Courtès, Nicolas Dainville, Isabelle Debré, Rita Demblon-Pollet, Clarisse Demont, Patrick Devedjian, Cécile Dumoulin, Christian Dupuy, Sylvie D'Esteve, Josiane Fischer, Pierre Fond, Alexandra Fourcade, Ghislain Fournier, Vincent Franchi, Janick Géhin, Armelle Gendarme, Marie-Laure Godin, Marcelle Gorguès Nicole Gouéta, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Olivier de La Faire, Grégoire de La Roncière, Denis Larghero, Olivier Larmurier, Alice Le Moal, Nathalie Léandri, Olivier Lebrun, Marie-Pierre Limoge, André Mancipoz, Yves Ménel, Guy Muller, Rémi Muzeau, Karl Olive, Sébastien Perrotel,, Nathalie Pitrou, Jean-François Raynal, Yves Révillon, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Georges Siffredi, Elodie Sornay, Paul Subrini, Aurélie Taquillain, Armelle Tilly, Laurence Trochu, Laurent Vastel, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

**ABSENTS EXCUSES (14)** : Marie-Hélène Amiable, Véronique Bergerol, Nicole Bristol, Xavier Caris, Arnaud de Courson, Elsa Faucillon, Laureen Genthon, Patrick Jarry, Michel Laugier, Gabriel Massou, Pierre Ouzoulias, Catherine Picard, Joaquim Timoteo, Yves Vandewalle,

**PROCURATIONS (27)** : Anne-Christine Bataille à Jeanne Bécart, Camille Bedin à Christian Dupuy, Jean-Didier Berger à Isabelle Debré, Sonia Brau à Anne Capioux, Hélène Brioix-Feuchet à Marie-Hélène Aubert, Laurent Brosse à Catherine Arenou, Frédérique Collet à Alexandra Fourcade, Cécile Dumoulin à Elisabeth Guyard, Pierre Fond à Ghislain Fournier, Nicole Gouéta à Yves Révillon, Didier Jouy à Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger à Sylvie d'Estève, Olivier de La Faire à Bertrand Coquard, Grégoire de La Roncière à Marie-Laure Godin, Denis Larghero à Marie-Pierre Limoge, André Mancipoz à Eric Berdoati, Rémi Muzeau à Alice Le Moal, Karl Olive à Jean-Noël Amadéi, Nathalie Pitrou à Armelle Gendarme, Jean-François Raynal à Olivier Lebrun, Alexandra Rosetti à Nicolas Dainville, Georges Siffredi à Patrick Devedjian, Elodie Sornay à Clarisse Demont, Paul Subrini à Isabelle Caullery, Laurence Trochu à Laurent Richard, Pauline Winocour-Lefevre à Philippe Benassaya, Cécile Zammit-Popescu à Yann Scotte

|  |
|--|
| <p>Accusé de réception en préfecture<br/>078-200062081-20190206-2019-EPI-CA-98-<br/>DE<br/>Date de télétransmission : 13/02/2019<br/>Date de réception préfecture : 13/02/2019</p> |
|--|